L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 20 DECEMBRE 1894.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Une maison rue Marais, près Bayou, 256. Adresse : Spear & Escoffier. 29 déc—20 23

DEMANDES.

DEMANDE—Un Français comme commis pour épicerie et buvette. Adresser Marais et St-Philippe. 18 déc—2f

DEMANDE—Vieux timbres de poste, français et américain, sur enveloppe. S'adresser Timbre, P. O. Draw 142. 15déc—7f

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Charles Patterson McCan.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 18 811.

Attendu que Mme Mary Tobin Stempel, de Brooklyn, Kings County, Etat de New York, mère et tutrice des mineurs Kate Elizabeth McCan, Fanny Tobin McCan, Charles Patterson McCan et David Chambers McCan, a fait application dans cette Cour pour l'autorisation de prendre possession de et transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui de droit d'accuser les raisons pour lesquelles dans les trente (30) jours à partir de la première publication de cet avis, pourquoi l'application de la dite tutrice ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
(Signé) EUG. D'HÉRETÉ,
Député Greffier.
Nouvelle Orléans, le 19 décembre 1894.
19 déc—27 mars

PAR LE CONSTABLE.

E. Fernandez vs J. Herbet.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. — No 21,632. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la vacherie du plaignant, ancien No 301 rue Dumaine, entre Dorbigny et Nord Romar, dans le Deuxième District de cette ville le VENDREDI 28 décembre 1894, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq vaches laitières.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
14 déc—14 21 28

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations d'un café et aussi d'un lot de meubles, d'un coffre-fort, etc.

Hermann & Lanata vs. George G. Voltier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 44,460—En vertu d'un ordre de vente en date du 12 décembre 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 24 décembre 1894, à 10 30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local coin des rues Toulouse et Bourbon—Le contenu et installations, etc., du café, consistant de : comptoirs, étagères, miroirs, tables, chaises, coffre-fort, portraits, stove, cash register, chandeliers ; aussi : verrerie, faïence, vins, whiskey, liqueurs, cigares, etc. ; aussi un lot de meubles, etc. Le tout d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 déc—13 17 20 24

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de N. D. Wallace.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 43,422—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Geneviève C. Wallace administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
20 déc—20 23 29

Succession de Thomas F. Sherlock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 44,601—Division D—Attendu que Mary Alice Gonzales, veuve de Thomas F. Sherlock, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas F. Sherlock, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 déc—19 23 28

Succession de B. F. Wiggin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,758—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Julia Colburn Wiggin, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 déc—19 23 28

Succession de Jean D'Hérété et Marie Louise Foudar, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,275 — Division A.—Attendu que Mme Victorine D'Hérété, veuve de Pierre Arrieux, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean D'Hérété et Marie Louise Foudar, sa femme, décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
18 déc—18 22 27

Succession de Patrick Carbrey et sa femme, Ann Carbrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44,484—Division A—Attendu que Mary Markey (née Whittle), femme de Patrick Markey, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Carbrey et sa femme Ann Carbrey, décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
18 déc—18 22 27

Succession de Maurice G. Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,361—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par les exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
18 déc—18 22 27

Succession de J. F. Jarowek.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44 511—Division C—Attendu que J. B. Viset, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu J. F. Jarowek, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 déc—11 15 20

Succession de Edward Harvey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44,515—Division B—Attendu que Alfred Harvey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Harvey, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 déc—12 16 21

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le treizième jour de novembre 1894, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les mots et termes suivants, à savoir :

Mme Chas M. Moore versus son mari.
No 43,100—Div. C.

Sur la motion de Harold W. Newman, Esq., avocat de la plaignante, et sur la production de preuve valable de sa demande et la loi et l'évidence étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré ici le 9 juillet 1894 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Elizabeth A. Springer, épouse de Charles M. Moore, et contre le défendeur Charles M. Moore son époux, pour la somme de Onze Cent Sept 50/100 Dollars, avec reconnaissance de son privilège, sous la Loi, sur toutes ses propriétés foncières et personnelles, décrétant une séparation de propriété et dissolvant la communauté d'acquets et de gains existant entre eux. Il est de plus ordonné que la plaignante soit et elle est par le présent autorisée de conduire ses affaires en sa propre nom et pour son propre compte et de faire et d'accomplir tout acte comme si elle était une femme seule ; tous les frais devant être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 13 novembre 1894.
Jugement signé le 19 novembre 1894.
Signé : F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai à ceci mis mon nom et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt-et-unième jour de novembre dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze.
(Signé) JAMES D. RANKIN,
[Sceau] Député Greffier.
22 nov—

VENTES A L'ENCAN.

PAR WM P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention ! Spéculateurs, Personnes qui désirent faire un bon placement.

Laitiers et tous ceux qui cherchent une place pour construire une maison pour leur famille. Pourquoi irez-vous à vingt milles de la ville, au lieu de demeurer, dépenser votre argent dans des villes lointaines, quand il vous est facile, pour moins d'argent, d'acheter des lots de terre élevés, en plein centre de notre grande ville.

100 Lots de Terre.
Premier District.

Dans le voisinage des rues Broad, St-Patrick et Tulane avenue, Southern Athletic Club Park, Hebrew Cemetery, et Southern Chemical Works.

Dans l'affaire de la Succession de François Lacroix, le JEUDI, 17 Janvier 1895.

PAR WM. P. CURTIS—encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—Il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 127 et 129 (629 et 631 nouveaux numéros) rue Commune, à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 5 décembre 1894, No 9,804, dans l'affaire de la succession de François Lacroix, la propriété ci-après décrite, d'après un plan exposé à la Bourse des Encanteurs.

1° **Dix (10) lots de terre**, situés dans l'îlet No 601, bornés par les rues Broad, Gravier, White et Perdido, et désignés comme lots Nos 5 à 8 inclusivement, et 31 à 36 inclusivement. 2° **Douze (12) lots de terre** situés dans l'îlet No 613, bornés par l'avenue Tulane, les rues White, Dupré et Gravier, et désignés comme lots Nos 1 à 11 inclusivement, et lot No 32. 3° **Quinze (15) lots de terre** situés dans l'îlet No 614, et bornés par les rues Gravier, White, Perdido et Dupré, et désignés comme lots Nos 6 et 7 et 11 à 17 inclusivement et 29 à 31 inclusivement.

4° **Treize (13) lots de terre** situés dans l'îlet No 625, borné par les rues Gravier, Dupré, Perdido et Gayoso et désignés comme lots Nos 7 à 10 inclusivement et 18 à 26 inclusivement.

5° **Dix (10) lots de terre** situés dans l'îlet No 666, borné par les rues Poydras ou Julia, Rendon, Perdido et Lopez et désignés comme lots Nos 11 à 20 inclusivement.

6° **Vingt-deux (22) lots de terre** situés dans l'îlet No 677, borné par les rues Hagan, Tulane Avenue, Rendon et Gravier et désignés comme lots Nos 1 à 15 inclusivement et 27 à 32 inclusivement.

7° **Dix-huit (18) lots de terre**, situés dans l'îlet No 831, borné par les rues Banks, Bernadotte, St-Patrick et Palmyre et désignés comme lots Nos 10 à 27, inclusivement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant ; la balance dans un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt, garantie par lien du vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente pardevant A. G. Le Bas, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.
16 déc—16 23 30—janv 6 13 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidation.

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE DE VALEUR

Dans le Deuxième District,

—Occupée par le—

Commercial Cooperage Co., Limited,

De face à la Promenade Carondelet, entre Johnson et Prieur.

—Aussi—

Un Ilet entier de Terre,

De face à la Promenade Carondelet, entre les rues Salcedo et Gayoso.

Dans l'affaire de John H. Murray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd.

Jeudi, le 10 Janvier 1895.

PAR WM P. CURTIS, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet. — JEUDI, le 10 janvier 1895, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 127 et 129 (nouveaux numéros 629 et 631) rue Commune, entre St Charles et Camp, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 3 décembre 1894, rendu dans l'affaire de John H. Murray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd, No 44,317 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Deux certains lots de terre** avec les améliorations qui s'y trouvent, faisant face à la Promenade Carondelet, dans l'îlet No 251, borné par les rues Johnson, Prieur et St Pierre ; les dits lots mesurent chacun 32 pieds 2 pouces et 5 lignes à la Promenade Carondelet, 32 pieds 6 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond, et 121 pieds 10 pouces de profondeur du côté du lot No 3, 119 pieds 4 pouces et une ligne de profondeur du côté du lot No 6, et 116 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur entre les lots 5 et 6. Les améliorations consistent de deux vastes cottages en bois à deux étages, large hangard, tout s'y touchant ; la bâtisse principale faisant face à la Promenade Carondelet est recouverte en ardoises ; la bâtisse dans le fond et le hangard sont recouverts en fer corrugué. Il y a deux caves, un chip burner dans la cour. Toutes les améliorations sont en bonne condition.

2° **Un îlet de terre entier** et améliorations qui s'y trouvent, borné par la promenade Carondelet, les rues Salcedo, Gayoso et Toulouse, mesurant 282 pieds 7 pouces et 11 lignes de face sur la promenade Carondelet et 251 pieds 4 pouces et 4 lignes de face rue Salcedo, et 282 pieds 11 pouces et 9 lignes de face rue Toulouse et 4 pouces de face rue Gayoso, contenant 18 lots lots de terre numérotés de un à dix-huit inclusivement, et désigné comme îlet No 402.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles ; l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John T. Michel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 déc—9 16 23 30—6 10 janv—

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les jolies et productives

RÉSIDENCES DOUBLES,

Nos 80 et 80 1/2 et 82 et 82 1/2 rue Clouet,

Entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Succession de Mme Amanda Taylor.

No 44,142—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 15 janvier 1895, à midi, à la Bourse d'Encan et de Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 novembre 1894 et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir :

1° **Le joli cottage en bois, bien bâti**, à deux corps de logis, couvert en ardoises, Nos 82 et 82 1/2 rue Clouet, ayant quatre chambres, hangar, cuve, cour dans le fond et allées de chaque côté.

2° **La désirable cottage en bois**, à deux corps de logis Nos 80 et 80 1/2 rue Clouet, ayant sept chambres en tout, deux cuves, cour dans le fond et une allée de côté double. Les dits lots sur le quels sont bâtis les dits cottages sont décrits comme suit, à savoir :

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 251, borné par les rues Clouet, Montegut, Dauphine et Bourgogne, désignés par les lettres A et B sur un plan de voyer annexé à un acte de l'inventaire dans cette affaire, fait par Edgar Pilié, voyer, en date du 9 novembre 1894, et conformément au dit plan, mesurent, en pied américain, comme suit, à savoir : Le lot "A" commence à une distance de 77 pieds de la rue Dauphine, et mesure 47 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de 110 pieds et est composé du lot original No 5 et de 16 pieds 8 pouces et 4 lignes qui touche le lot original No 6, et le lot "B" touchant lot "A," sur le côté vers la rue Bourgogne et mesure 33 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 110 pieds et est composé de 8 pieds 5 pouces et 4 lignes du dit lot original No 6, et le tout du lot original No 7 se touchant.

Dans un district très populeux, près des chars électriques et tous autres avantages, ces propriétés de choix seront vendues séparément.

Conditions—Un tiers ou plus ou le tout comptant, au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit avec billets spécialement garantis par hypothèque, privilège et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les autres clauses usuelles de garantie ; un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de leur enchère sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 déc—9 16 23 30—janv 6 13 à date

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de terre de choix formant l'encoignure des rues Telédano et Constance.

Succession de Mary Coyle, épouse de Jeremiah McCarthy.

Cour Civile de District—Dossier No 44,095.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 143 rue Carondelet près Commune—MERCREDI, le 2 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 27 novembre 1894. Dossier No 44,095, pour le compte de la succession de Marie Coyle, épouse de Jeremiah McCarthy, il sera vendu à l'enchère publique :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 160, borné par les rues Constance, Laure, Telédano et Louisiana Ave., et forme le coin des rues Constance et Telédano, désigné par le No 23 et mesure 32 pieds de face rue Constance, sur une profondeur et façade rue Telédano de 129 pieds entre lignes parallèles, d'après le plan à la place de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un crédit d'un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de sécurité ; 10 pour cent comptant sur les lieux et le paiement des taxes de 1895.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 déc—2 9 16 23 30 à date

W. G. COYLE
& CO.,
CHARBON. COKE.
Pittsburg, Anthracite, Alabama, Cannel et Coke de Gaz et Combustible.
Charbon en chalands pour planteurs sucriers.
BUREAUX.
Nouveau No 323 rue Carondelet,
Ancien No 47, coin Union.
1er sept—6 m—Dim mar jeu

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Au No 455 rue Terpsichore,

MEUBLES ET ARTICLES DIVERS, ETC.

PAR LOUIS A. RICHARDS, encanteur, bureau, No 629 rue Commune—le LUNDI, 31 décembre 1894, à 10 heures du matin, en vertu et conformément à un ordre, daté le 19 décembre 1894, rendu par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée : la Succession de Vve Marie Schoerel s, No 44,487 du dossier de la dite cour, et pour le compte de la dite succession à l'enchère publique il sera vendu :

Le contenu entier de la dite propriété, consistant en meubles, etc., etc.

Conditions—Comptant.
20 déc—20 23 30 31

ANNONCE JUDICIAIRE

Vendredi, le 21 décembre 1894.

Succession de Gustave Bockenhagan.

Groceries, Vins, Liqueurs, Bois, Charbons, un lot de meubles de maison et une action du Enterprise Rifle Club.

PAR LOUIS A. RICHARDS Encanteur—Bureau 629 rue Commune—VENDREDI, le 21 décembre 1894, à 10 heures A. M., sur les lieux, situé au coin des rues Ste-Anne et Dorgenois, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et daté le 10 décembre 1894, et pour le compte de la succession de Gustave Bockenhagan, No 44,424 du dossier de la dite cour, à l'enchère publique il sera vendu : **Le contenu de la grocerie, meubles, etc ; aussi, une action du Enterprise Rifle Club.**

Conditions—Comptant.
11 déc—11 15 16 18 19 20 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Sophie Hahn, (née St engel) Mercredi le 9 janvier 1894. Propriété à Carrollton.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 129, nouveau numéro 631 rue Commune—Le MERCREDI, 9 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement de la 4 décembre 1894, lancé par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans certain procès, intitulé "Succession de Sophie Stengel, décédée, femme de John Hahn" et pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, désigné par le No 5, aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième (7) District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Jefferson, Plum, Cinquième, lequel lot mesure 30 pieds de face, rue Claiborne, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un dépôt de 10 pour cent du prix sera requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Fred. Daibel, notaire (bureau au Masonic Temple) aux frais de l'acquéreur.
9 déc—9 19 26—janv. 2 6 9

PAR KINGSTON & HORN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Mercredi, 23 Janvier 1895, à midi,

A la Bourse des Encanteurs de la Nlle-Orléans,

Nos 50 et 52 RUE BARONNE,

(Anciens numéros).

TROIS Lots de Terre

De Choix bien situés,

A L'ENCAN.

Dans l'affaire de John Foot, un absent.

No 44,190.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR KINGSTON & HORN—W. D. Kingston, encanteur, bureau, 347 rue Carondelet—MERCREDI, 23 Janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52 rue Baronne, il sera vendu, en vertu d'un ordre daté du 12 décembre 1894, et d'un ordre supplémentaire daté du 17 décembre 1894, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses, etc., situés dans le sixième district de cette ville désignés comme lots 1, 2 et 3, formant le coin de l'avenue Napoléon et de la rue Greee, dans l'îlet No 99 maintenant 583, borné par les avenues St Georges et Napoléon, les rues Jena et Green, d'après le plan exposé à la Bourse ; lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Napoléon sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1895, le coût de la Rosetta Gravel Co., en plus et au-dessus du prix de l'adjudication.

Acte de vente, pardevant H. L. Garland Jr, Esq., notaire aux frais des acquéreurs ; vingt pour cent devront être déposés au moment de l'adjudication.
15 déc—15 19 26—janv 2 9 16 23

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Grande Vente à l'Encan

D'OBJETS EN GAGE,

CHEZ Mme Vve J. ANGLADE,

Coin des rues Conti et Bourbon,

LUNDI, 17 Déc., à 11 heures,

Et continuera jusqu'à ce qu'on ait disposé du tout, et consiste en un grand assortiment varié tels que—

Riches solitaires, boucles d'oreilles, broches, bagues, épingles, etc., en diamants.

Montres en or des meilleures manufactures américaines, anglaises, suisses, françaises et autres, etc.

Montres en argent des fabriques les plus célèbres, fusils à deux coups revolvers, bagues en or, épingles, broches, agrafes, plaqué, pendules, chaînes de gousset, châtelaines, chaînes, et tout espèce d'autres articles riches imaginables et avariés trop longs à énumérer.

P. S.—Les diamants seront vendus de 1 à 2 heures P. M.

Conditions—Comptant.
SPEAR & ESCOFFIER, Encanteurs,
13 déc— 155 rue de la Commune.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots de terre de valeur pour bâtir, près de l'avenue Canal et des rues Genois, Gasquet et Palmyre.

Succession de Joseph A. Birk.

No 33,354—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE. — Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, 2 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté du 28 novembre 1894 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Huit lots de terre bien situés, avec droits, passages, privilèges et avantages qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans l'îlet No 707, Premier District de cette ville, bornés par les rues Genois, Gasquet, Palmyre et Clark, et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 18, 19, 20 et 21 sur un plan de G. T. Dunbar, déposé en l'étude de G. J. Mosey, ancien notaire en cette ville, daté du 12 avril 1849 ; le dit lot No 1 forme l'encoignure des rues Genois et Gasquet ; mesurant 33 pieds 6 pouces de face sur la rue Gasquet par 108 pieds de profondeur et de face sur la rue Genois et les dits lots Nos 2, 3 et 4 se touchent et mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Gasquet par 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles ; le dit lot No 21 forme l'encoignure des rues Palmyre et Genois, mesurant 33 pieds 6 pouces de face à la rue Palmyre sur 108 pieds de profondeur et face à la rue Genois, et les dits lots Nos 18, 19 et 20 se touchent, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Palmyre sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. A un îlet seulement de l'avenue Canal et dans un voisinage s'améliorant.

Conditions.—La moitié comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans en des billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et lien et privilège de vendeur. Les acquéreurs devront faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Fahey, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
2 déc—2 9 16 23 30 au 2 jan

1-5-8

Réfléchissez ! Cela ne coûte qu'un cent et un cinq-huitième de cent par jour ainsi $6 pour 365 jour.

Faites-le prendre immédiatement, autrement vous arriverez trop tard.

Le Directory de la Ville

De la Nouvelle-Orléans pour 1894, de

SOARDS:

Renferme plus de changements qu'il y en a eu depuis vingt ans, ce qui fait que les anciens directories deviennent inutiles et que le nouveau devient indispensable.

Vu des décès survenus et des délinquants parmi nos souscripteurs, ce directory étant une publication de souscriptions exclusivement, il n'y a qu'un nombre limité en vente.

C'est une aide de valeur et sauve avec le temps de l'argent, etc.

City Directory, prix......$6 00
Business Directory, prix. 1 00
Mappe de la Ville, Lithographiée, 3 couleurs......... 50

Chacun de ces ouvrages mentionnés ci-dessus envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis sur l'envoi du prix.

L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place, Coin Camp.

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin F. Post, administrateur de la succession de Lorenzo Post et individuellement vs Mme Joseph Ames, épouse de Frederick W. Ames et als. No 43,585, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Double cottage enjolivé, 338 et 340 rue Franklin.

Une double ligne de chars électriques passant devant la porte :

A proximité des écoles, des églises et lieux d'amusement et du nouveau dépôt I. C. & Miss. V. R. R.

Jeudi, le 3 janvier 1895, à midi.

A LA BOURSE DES ENCANTEURS Nos 629 et 631 rue Commune, à midi, le JEUDI, 3 janvier 1895, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D King, juge de la Division B de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de B. F. Post, daté le 26 novembre 1894 et plus tard à un jugement rendu le 21 novembre 1894 et signé le 27 nov. 1894 par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire intitulée Benjamin F Post, administrateur de la succession Lorenzo Post, et individuellement vs Mme Josephine Ames, épouse de Frederick W. Ames et al., les deux ordres ou jugement adressés à J. L. Onorato, encanteur, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Clio, Erato, Liberté, désigné comme lot No 5 sur un plan du dit lot et propriété déposé au bureau de T. O. Stark, notaire dans cette ville ; le dit lot mesure, commençant à une distance de 111 pieds 4 pouces 3 lignes du coin des rues Franklin et Erato, 29 pieds de face rue Franklin sur 112 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance à un crédit de un et deux ans représenté par des billets portant 8 pour cent d'intérêt, de la date jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. Plan à la Bourse.

BAYNE & ONORATO,
Propriétés foncières, hypothèques et placements d'argent, 621 rue Gravier, à côté de la Banque Nationale de Whitney.
29nov—29 30—déc 2 3 9 10 16 17 23 24 30 31—janv 1 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Elizabeth Byrne, veuve de Louis Palms.

Jeudi le 27 décembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, à côté de la Banque Nationale d'Etat.

Charmante résidence à l'encoignure de l'avenue de l'Esplanade et de la rue Dupré, avec une double voie de chars électriques devant la porte.

Cottage dans le Deuxième District, No 220 rue Miro, (rapportant un bon loyer).

Résidence cottage, No 591 (ancien numéro) rue Nord Claiborne près des Champs-Elysées dans le Troisième District, louée à raison de $12 par mois, avec une double voie de chars urbains devant la porte.

Deux splendides terrains rue Cadiz, dans le Sixième District, avec bâtisse sur les terrains, et le cottage double avec deux étages dans le fond, Nos 627 et 629 (anciens numéros) rue Constance près de l'avenue de la Louisiane.

Loué à raison de $10 par côté Toutes les taxes, y compris celles de 1894, sont payées.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans Division B.—No 44,144.—En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D King, juge de la Division B. de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 20 novembre 1894, adressé à J. L. Onorato, Encanteur, nous procéderons à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, le JEUDI 27 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° **Deux lots de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lepage, Dupré, White et Esplanade, désignés comme lots Nos 9 et 10, sur un plan dressé par Pecquet et Crampon, le 12 juin 1865, et déposé en l'étude de J Graham, ancien notaire, comme plan No 171, et aussi par les mêmes numéros sur un plan dressé par J. Stressler, le 19 juillet 1875, et déposé comme plan No 40, en l'étude de A. Hero, Jr. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Lepage et 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Esplanade sur les profondeurs suivantes, à savoir : Le No 10 formant l'encoignure des rues Esplanade, Lepage et Dupré, a une profondeur de 127 pieds 8 pouces sur la dite rue Dupré et une profondeur de 137 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne le séparant du lot No 9, lequel a une profondeur de 148 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 8.

2° **Une certaine portion de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Miro, Tonti, St Philippe et Ursulines, étant une partie du lot désigné par le No 5 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, ancien voyer, daté du 17 janvier 1859 et déposé en l'étude de E Bouny, notaire. La dite portion de terre mesure, en mesure américaine, 16 pieds de face à la rue Miro, 17 pieds 2 pouces et 1 1/2 lignes de largeur dans le fond, 76 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur du côté de la ligne qui la sépare du lot No 4 et 71 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne du fond qui la sépare de la balance du lot No 5 ; ladite portion du lot ci-dessus décrit, est la partie la plus rapprochée de la rue St Philippe du lot No 5.

3° **Une certaine portion de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville désignée par le No 9 de l'îlet No 13, bornée par les rues St Avid (Claiborne) Champs Elysées, Prosper, (maintenant Dorbigny) et Français, sur un plan dressé par C. F. Zimple, daté du 2 février 1853 et déposé en l'étude de C. Pollock, ancien notaire ; le dit lot mesure, en mesure américaine 32 pieds de face à la rue St Avid (Claiborne) sur 145 pieds 1 pouce de profondeur.

4° **Deux lots de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans le Faubourg Ouest Bouligny dans l'îlet No 38 de l'ancien plan du dit Faubourg, maintenant l'îlet No 291 du nouveau plan, bornés par les rues Cadix, Foucher, Chestnut et Camp, désignés par les Nos 18 et 19, lesquels lots se touchent et mesurent chacun 28 pieds 4 pouces de face à la rue Cadix sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

5° **Un certain lot de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Telédano, Magazine et l'Avenue de la Louisiane, désigné par la lettre A, sur un plan fait par F. G. de l'Isle et Chiasson, daté du 2 mars 1891 et enregistré dans le bureau du shérif civil ; la dite portion de terre se composant de tout le lot No 3 et partie du lot No 4 de dit îlet ; d'après le dit plan le dit lot est à une distance de 216 pieds 5 pouces de l'encoignure de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Constance et mesure 39 pieds 11 pouces de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 4 pouces entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit ; balance devant être garantie par hypothèque sur la propriété vendue et 7 pour cent d'intérêt avec les clauses usuelles d'hypothèques. Les acquéreurs doivent déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication. Actes de vente pardevant James Fahey, notaire. Les plans sont à la Bourse. Les personnes désirant faire l'inspection des lieux doivent se procurer des cartes d'admission de

BAYNE & ONORATO,
Propriétés foncières, hypothèques et placements d'argent,
621 rue Gravier,
A côté de la Banque Nationale de Whitney.
27 nov—27 28—déc 2 3 9 10 16 17 23 24 25 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

La jolie demeure à deux étages,

Ancien No 95 rue Locust, louée à raison de $14 par mois, et le cottage double en bois de bon rapport, anciens Nos 97 et 97 1/2 rue Locust, loué à raison de $15 par mois de chaque côté.

Jeudi, 27 décembre 1894, à midi.

Succession d'Enos T. Lane et son épouse.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B—No 41,668.

EN VERTU de plusieurs ordres de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, l'Hon. Fred. D. King, juge, et plus récemment, d'un jugement spécial rendu le 31 octobre 1894, et signé le 8 novembre 1894, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, le JEUDI 27 DÉCEMBRE 1894, A MIDI, A LA NOUVELLE BOURSE DES ENCANTEURS, NUMÉROS 629 et 631 RUE COMMUNE, à côté de la banque Nationale d'Etat, de la propriété ci-après décrite, pour le compte de la succession ci-dessus, à savoir—

1° **Un certain lot de terre**, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Magnolia, Lafayette et Poydras, désigné par le numéro treize sur un plan fait par S. Bring, ex-voyer général, le 28 décembre 1848, annexé à un inventaire dans la succession de Henry De Eude, à l'étude de C. Pollock, ancien notaire, en date du 23 février 1857. Le dit lot mesure trente un pieds onze pouces et une ligne de face à la rue Locust, par cent vingt-deux pieds sept pouces et une ligne de profondeur. Les améliorations consistent d'une résidence simple en bois de deux étages, contenant des galeries sur la façade et de côté, salon, salle à manger, cuisine, d'une chambre derrière la cuisine, deux chambres à coucher, chambre pour harnais, grenier à foin, écurie ayant environ six mangeoires hangar, chambre à repasser, citerne, lieux d'aisance, etc., grande cour ayant une entrée pour les wagons. La maison est louée à de bons locataires à raison de $14 par mois, devrait rapporter $16.

2° **Un certain lot de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même îlet et touchant au dit lot numéro treize ; le dit lot est désigné par le numéro quatorze sur le même plan ci-dessus mentionné dans l'inventaire ci-dessus décrit ; le dit lot mesure quatorze de cent mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust sur une profondeur de cent vingt-deux pieds, sept pouces sur une ligne, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un double cottage en bois d'un bon rapport, contenant de chaque côté, salons doubles, le gaz, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, galerie, citerne, hangar, avec chambres au-dessus, allée de côté et loué à d'excellents locataires pour $15 par mois chaque côté.

Conditions.—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie ; les acquéreurs devront faire un dépôt de 20 pour cent du prix de leur enchère au moment de la vente, et de payer pour l'acte de vente, pardevant Fred. Zengel, notaire, et assumeront les taxes de 1894.

Voyez les plans à la Bourse.
BAYNE & ONORATO,
Propriétés foncières hypothèques et placements d'argent, 621 rue Gravier, à côté de la Banque Nationale de Whitney.
21 nov—21 22 23 24 25 28—déc 6 13 20 27

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Venant d'être reçu de France des premières maisons, des fentres et autres articles pour la réparation de pianos, à laquelle je donne mon attention personnelle ; plus de trente ans d'expérience. Spécialités pour les accords de pianos, ordres de la campagne promptement exécutés.
30 mars—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un bail ou droit d'occupation, etc.

First National Bank of Chicago vs American Cooperage Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,118.—En vertu d'un ordre de vente daté le 19 décembre 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues St Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 31 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° **Le terme non-expiré du bail des lieux** connus comme anciens Nos 948 et 950 New Levee, et aussi des lieux anciens Nos 231 et 233 rue Water et du terrain vacant adjacent ancien No 231 rue Water ; le tout au taux de $75 par mois, payable tous les mois, et expirant le 30 septembre 1895.

Au cas ou ledit bail ne serait pas vendu, il sera alors offert en vente :

2° **Le droit d'occupation de la dite propriété** ci-dessus décrite et le lot, de la date de la vente au 30 septembre 1895.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 déc—20 24 28 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur, améliorée dans le Cinquième District.

The Inter-State Building and Loan Association, versus Mme Dolce Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 44,356—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 janvier 1895, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet numéro cent-cinquante cinq (155) borné par les rues Homer, Newton, Franklin et Monroe, désigné comme lot No vingt-deux (22) mesurant en mesure française, trente pieds (30) de face rue Newton, sur une profondeur et de face rue Monroe, de cent vingt (120) pieds, étant trente (30) pieds de largeur sur la ligne en arrière, et cent vingt (120) de profondeur sur la ligne de côté, le divisant du lot No vingt un (21) dans le dit îlet No 155.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
13 déc—13 20 27—janv. 3 10 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du shérif du contenu et stock de première classe de plombiers, gaz et steam fitters et établissement d'installation de gaz.

M. Vonderbank vs Julius Loeffler, No 44,225.

C A. Fish & Co vs Julius Loeffler, No 44,226.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 2 janvier 1895, à 10 30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local No 44 rue Royale (ancien numéro) le contenu de la dite propriété consistant en un grand assortiment de garde-robes, globes, brakets, installations de gaz, tubes, baignoires, abat-jours, stoves à gaz, etc., et aussi en nombreux articles appartenant à ce métier, le tout d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 déc—19 24 29—2 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Shérif d'environ 128 rouleaux de papier P. et B.

Richard Francis versus People's Slaughterhouse and Refrigerating Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,865.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente, à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 26 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux connus comme le People's Slaughterhouse, borné par le fleuve Mississippi, la rue Dauphine et les rues projetés Adam et Charbonnet.

Environ 128 rouleaux de papier P. et B.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 déc—14 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété dans le Troisième District.

Henry Charnock vs L. Blumenthal & Cie.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43,972—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désignée comme lot "D" et situé dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Royale, Paix et Chartres, mesurant dix-neuf pieds cinq pouces de face à la rue Royale sur cent sept pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur, d'après un plan dressé par L. Blumenthal, voyer, et annexé à un acte passé pardevant A. Barnett, notaire, daté le 27 juin 1876, titre enregistré au Bureau de Transfert livre No 108, folio 584.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 nov—17 24 30—déc 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Troisième District.

Firemen's Building Association versus George F. Hauck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,947. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 17 janvier 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 53, borné par les rues Union, Bel Dolle, Prosper et Français, mesurant, en mesure française, 30 pieds de face rue Union sur une profondeur et de face rue Bolidolle de 56 pieds, en mesure américaine, étant partie du lot No 13.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 déc—14 21 28—3 10 17 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grandes propriétés améliorées de valeur dans le Sixième district.

William W. Weiss vs Mme Regina Geyer, femme de John F. Geyer, et John H. Frye.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 44,188.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

1° **Un certain lot de terre**, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters et les rues Levée, Front et Léontine, et mesurant 232 pieds 9 pouces de face rue Levée, 244 pieds 4 pouces et 3 lignes de face rue Front, 284 pieds de face rue Léontine et borné sur le quatrième côté par le reste de l'îlet.

2° **Un certain lot de terre**, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters et les rues Front, Léontine et le fleuve Mississippi, et mesurant 246 pieds 4 pouces et 7 lignes de face rue Front, 217 pieds de face rue Léontine et borné sur l'autre côté par le fleuve Mississippi et le reste de l'îlet. Le tout du ci-dessus mesure, d'après un plan dressé par H. L. Stewart, ingénieur civil, un croquis duquel est annexé à un acte de dépôt passé pardevant James Fahey notaire.

Aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant.

Les propriétés ci-dessus ont été acquises par achat par les défendeurs (dans la proportion d'une moitié indivise chacun) de la succession de Gerhard W. Frye, par acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 5 juin 1890. (Titre enregistré C. O. Bk 134, folio 576).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 nov—23 30—7 14 21 27 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété dans le Quatrième District.

W. H. McLellan vs. H. N. Frisbie et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,744.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 janvier 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 357, borné par les rues Prevet, Treizième, Locust et Quatrième, et mesurant cent vingt-sept pieds de face à la rue Prevet sur une profondeur de deux cent soixante dix-sept pieds, plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme la propriété de Veuve Dorothea Welp.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 déc—1 6 13 20 27 jan3

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété bien située dans le Sixième District.

Leonard Naef versus Bernhard Meyer, syndic provisoire des créanciers de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 44,904—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 20 décembre 1894, à midi, de la propriété et après décrite, à savoir :

Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Webster, Magazine, Constance et avenue Henry Clay ; est désignée par les Nos 17 18 et 19, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, sous date du 22 mai 1877, et déposé au bureau de S. Magner, notaire dans cette ville ; un croquis du dit plan, est annexé à un acte par devant George O. Préot notaire, daté le 3 mars 1888, par lequel Richard H. Hooper a acquis la dite propriété de John Klein et George H. Shotwell. Les dits lots se touchent et mesurent comme ci-après décrits, à savoir : Lots Nos 17 et 18 mesurent chacun trente un pieds 5 pouces et 2 lignes de face rue Webster, sur une profondeur de cent-dix pieds entre lignes parallèles, et lot No 19, mesurant trente un pieds 5 pouces et 2 lignes rue Webster, commençant à un point 61 pieds 10 pouces et 6 lignes de distance de l'encoignure Webster et Magazine, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Acquis par John Henry de Richard H. Hooper, acte par devant Joseph D. Taylor, notaire daté le 25 mai 1893, Titre enregistré au bureau de Transfert livre No 147, folio 357.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 nov—16 23 30—déc 7 14 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Troisième District, rue des Champs-Elysées.

Paul Castaing vs Alexandre Lafrance.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44,140.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 3 janvier 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, avantages, bâtisses et améliorations y appartenant, situés dans le Faubourg Franklin Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Prosper et Claiborne, et désignés par les Nos 7 et 8, d'après un plan dressé par A. de Armas, voyer, le 24 mai 1873, et un croquis par le même voyer, maintenant en la possession de Francisco Vergès, lesdits lots se touchent et mesurent chaque en mesure anglaise, vingt-neuf pieds un pouce et trois lignes de face rue Champs Elysées sur une profondeur de cent onze pieds neuf pouces et cinq lignes entre lignes égales parallèles.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Pour du comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation du pétitionnaire la somme de onze cents dollars avec huit pour cent d'intérêt la dessus par an du 31 mars 1894 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent honoraires d'avocat sur le total de cela ; trois dollars de frais pour la copie de l'acte, huit dollars 75 cents pour frais de greffier, toutes les taxes dues et les honoraires et frais du procès et de la vente.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets à recevoir, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la dite propriété datée du 27 décembre 1892, pour cinq cents dollars chacun payables respectivement, deux et trois ans après date, à la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle Orléans, avec huit pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'au paiement final, et aussi il assumera toutes les obligations de l'acte de vente et hypothèque passé pardevant P. L. Fouchy, notaire le 27 décembre 1892. N'ayant à payer 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux. Et en cas que le prix offert sur la propriété soit, après déduction, des honoraires, frais et taxes susmentionnés pour du comptant, s'élève à moins que le montant total de la réclamation du pétitionnaire et avec intérêts sus-mentionnés des billets devant être assumés comme il est décrit ci-dessus, alors, l'acquéreur paiera au pétitionnaire la réclamation au comptant sus-mentionnée et il assumera les billets décrits au pro-rata de l'étendue de la balance de son offre.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
30 nov—30—déc 7 14 21 27—janv 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Septième District.

G. W. Williams & Bro. vs R. H. Dykers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 44,050 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 20 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Six certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Septième District de cette ville anciennement dans la ville de Carrollton et paroisse de Jefferson, dans cet Etat, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Hillary, Pearl et Commerciale, et désignés comme lots Nos 14 15 16, 17, 18 et 19 d'après un plan dressé par W. Forshey, voyer, sous date du 4 avril 1853 et déposé pour référence au bureau de A. Chiapella, ancien notaire en cette ville. Ledit lot No 14 mesure trente pieds de face à la rue Commerciale sur une profondeur de cent cinquante pieds et les lots Nos 15 à 19 inclusivement se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Clinton sur une profondeur de cent sept pieds six pouces, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16 nov—16 23 30—déc 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante de Propriétés de Valeur du Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Rochebiave et Dorgenois.

Charles G Hoffman vs O. H. Schoenhausen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44 215—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues St Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Un certain lot de terre** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 331, borné par les rues Canal, Dorgenois, Rochebiave et Douane, et mesurant (ledit lot) quarante pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Canal sur une profondeur de cent trente trois pieds cinq pouces sur le côté vers la rue Dorgenois, cent quarante un pieds six pouces et trois lignes de profondeur sur le côté opposé et une largeur dans le fond de soixante deux pieds, sept pouces, cinq lignes, le tout conformément à un plan fait par Arthur de Armas, voyer de ville, en date du 19 mars 1886, annexé à un acte passé pardevant J. V. Charpentier, alors notaire en cette ville, en date du 4 décembre 1886.

2° **Deux certains lots de terre**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Rochebiave et Dorgenois désignés par les numéros huit et neuf sur un plan dressé par Piquet et Cramper, voyers, le 22 octobre 1866 et déposé pour référence en l'étude de Hugh Madden, ancien notaire en cette ville ; lesquels dits lots se touchent et mesurent comme suit à savoir : Le lot No neuf mesure vingt-sept pieds de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent quatorze pieds entre lignes parallèles ; et le dit lot No huit mesure quarante et un pieds cinq pouces et sept lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent quatorze pieds onze pouces et six lignes sur la ligne touchant le dit lot No neuf et cent vingt pieds onze pouces et six lignes sur la ligne du côté opposé qui s'étend obliquement vers la rue Dorgenois, le tout au pied américain.

3° **Un certain morceau ou portion de terre**, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Dorgenois et Rochebiave, laquelle portion de terre forme la partie du fond du lot original No six, et est désignée par la lettre "B" sur un plan dressé par Arthur de Armas, voyer de ville, et annexé à un acte passé pardevant J. V. Charpentier, alors notaire, le 4 déc. 1886. (Une copie du dit plan est annexée à un acte de vente passé devant F. J. Aiez, notaire, le 18 janvier 1893, de qui le dit O H. Schoenhausen a acquis la dite propriété, conformément au dit plan la dite portion de terre B mesure soixante-deux pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne qui la divise du lot A sur le dit plan, vingt-sept pieds trois pouces et six lignes sur la ligne qui la divise du lot A sur le dit plan, vingt sept pieds trois pouces et cinq lignes sur la ligne la rapprochée de la rue Rochebiave, soixante-onze pieds onze pouces et deux lignes sur la ligne du fond, près de la rue Douane et vingt-trois pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Dorgenois, au pied américain.

4° **Un certain morceau de terre** situé dans le deuxième district de cette ville, borné par les rues Canal, Douane, Rochebiave et Dorgenois, sur un plan dressé par H B Brown, voyer de ville, en date du 4 avril 1893 ; le dit morceau de terre mesure comme suit : quarante quatre pieds sept pouces et sept lignes s'étendant vers la rue Douane puis sur une autre ligne s'étendant vers la rue Dorgenois dix pieds cinq pouces et quatre lignes, puis une autre ligne s'étendant vers la rue Douane quarante-huit pieds onze pouces et six lignes, puis une autre ligne s'étendant parallèle à la rue Canal vingt-sept pieds quatre pouces et sept lignes dans le fond de la propriété appartenant à la succession de Lawless et la propriété de O. H. Schoenhausen.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—I. Pour du comptant :

1° Pour un montant pour payer les frais et charges de la vente dans l'affaire, $9 75 frais de greffiers, $3 85 frais de copie de l'acte, $3 50 frais de protêt, 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur la somme de cinq mille dollars et sur 8 pour cent d'intérêt par an sur le dit montant à partir du 1er mai 1894.

2° A payer toutes taxes ou hypothèques antérieures ou privilèges qui pourraient exister contre la dite propriété supérieurs en rang à l'hypothèque convenue.

3° A payer la somme de $4 000 00 avec 8 pour cent d'intérêt par an du 1er mai 1894 jusqu'au paiement.

II. L'acquéreur assumera le paiement de cette note de mille dollars ($1,000.00), datée le 1er mai 1894 échéant le 1er mai 1896 avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de sa date jusqu'à paiement.

Pourvu que, si la propriété se vend pour un montant insuffisant pour payer la dite réclamation entière de Cinq Mille Dollars qu'alors le paiement de comptant (pour les billets qui sont déjà dûs) et l'acceptation du billet non échu et ci-dessus mentionné, soit proportionnée au montant de son enchère.

VICTOR MAUBERRET
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23nov—23 30—déc 7 18 21 27

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne

ABONNEMENTS :

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans ;

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer ;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

CHARTE

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que, ce jourd'hui trois mars de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et le cent dix-huitième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique

Par devant moi, Théodule Buisson, notaire public, dûment commissionné et assermenté pour la ville et paroisse d'Orléans y résidant, et en présence des témoins ci-après nommés ;

Se sont présentées les parties dont les signatures figurent ci après ; lesquelles ont déclaré que, profitant des droits et privilèges accordés par les lois de l'Etat de la Louisiane relativement à l'organisation de corporations dans l'Etat, elles se sont engagées et ont engagé ceux qu'elles représentent à se former en une Société dans le but et sous les stipulations et règlements suivants :

ARTICLE I.

Il est formé, ce trois Mars, mil huit cent quatre-vingt quatorze, à la Nouvelle Orléans, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, une Société sous le nom de : "ORPHELINAT FRANÇAIS N. GIROD."

ARTICLE II.

Cette Société a pour but l'établissement et l'entretien d'un Orphelinat pour les orphelins français résidant en Louisiane.

Cette Société aura son siège à la Nouvelle-Orléans et sera administrée par un Conseil d'Administration, composé du Consul de France et de vingt membres élus.

ARTICLE IV.

Le Conseil d'Administration est nommé pour cinq ans ; il se compose de MM. R. Sénac, J. M. Vergnole, B. Tujague, E. J. Mérel, P. Payssé, P. A. Mailhes, F. Jaubert, J. Buckenmeyer, J. Dubos, J. A. Buisson, P. M. Godchaux, S. Chantrau, B. Maylié, E. Castaing, A. Carrenché, Dr J. Tonatre, Dr W. A. de Bondès, G. Tujague, S. Vidalat, T. Buisson ; il sera renouvelable annuellement par cinquième, d'après une liste une fois établie par voie de tirage au sort.

ARTICLE V.

Le Conseil d'Administration nommera un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire, un Trésorier et les Comités qu'il jugera nécessaire, qui seront pris dans son sein.

Le Conseil d'Administration sera chargé de toute l'administration de la société.

ARTICLE VI.

Le Conseil d'Administration est chargé de faire des Règlements (By-Laws), qui ne devront pas être en contradiction avec cette Constitution.

ARTICLE VII.

Toute personne versant la cotisation prescrite par les Règlements pourra être membre de la Société.

ARTICLE VIII.

Pour faire partie du Conseil d'Administration, il faudra être Français ou fils de Français, et majeur.

ARTICLE IX.

Chaque année, au mois de Janvier, aura lieu une Réunion Générale de tous les membres de la Société.

A cette Réunion sera lu un compte rendu des actes du Conseil d'Administration pendant l'an née précédente, et il sera procédé aux élections nécessaires pour remplacer les membres du Conseil d'Administration décédés, démissionnaires, ou sortants, conformément à l'Article IV.

ARTICLE X.

Le Conseil d'Administration pourra, lorsqu'il le jugera nécessaire, convoquer une Assemblée Générale extraordinaire.

ARTICLE XI.

Le Conseil d'Administration pourra proposer à l'Assemblée Générale d'augmenter le nombre des Administrateurs, jusqu'à concurrence de trente.

Cette proposition devra être publiée dans un journal de la Nouvelle-Orléans, trois fois, dans les quinze jours qui précéderont la réunion.

ARTICLE XII.

LA SOCIÉTÉ DE L'ORPHELINAT FRANÇAIS N. GIROD, conformément aux lois de l'Etat de la Louisiane, aura le droit de recevoir tous biens meubles et immeubles, à titre de dons, donations ou legs ; de passer tous marchés, contrats ou adjudications ; d'affermer, posséder, acquérir et vendre tous biens, meubles et immeubles ; d'ester en justice, intenter toutes actions judiciaires et de défendre, finalement, avoir tous privilèges, droits ou bénéfices permis aux Sociétés organisées sous les lois de l'Etat de la Louisiane.

Tous actes judiciaires pour et contre la Société seront adressés au Président du Conseil d'Administration ou, en cas d'absence à un des Vice-Présidents.

ARTICLE XIII.

Les membres de la Société de l'ORPHELINAT FRANÇAIS N. GIROD ne seront responsables que pour le montant de leur cotisation annuelle.

ARTICLE XIV.

Le Conseil d'Administration sera chargé de fixer, par un règlement spécial le montant de la cotisation annuelle et les pénalités pour le non-versement de cette cotisation.

ARTICLE XV.

Cette constitution ne peut être amendée, changée ou modifiée que par une Réunion Générale extraordinaire, et sur la proposition du Conseil d'Administration.

ARTICLE XVI.

La liquidation de la Société ne pourra avoir lieu tant que vingt membres désireront continuer la dite Société. En cas de liquidation, trois membres du Conseil d'Administration seront désignés par le dit Conseil pour clore les affaires de la Société.

Fait et passé en mon Etude, à la Nouvelle-Orléans, les jour, mois et an que dessus, en présence de MM. Joseph Thiébaud et Charles Henry Dessommes, témoins compétents, qui ont signé les présentes avec les dits comparants et nous, Notaire, après lecture.

Signé :
J. Thiébaud, C. H. Dessommes, R. Sénac, Félix Larue, F. Jaubert, A. Mailhes, J. A. Brunet, G. Labarraque, J. E. Rivoire, E. J. Mérel, P. M. Godchaux, P. Congel, Tonatre, B. Maylié, A. Carrenché, J. M. Vergnole, G. Tujague.
TH. BUISSON, Notaire Public.

I, CHARLES A. BUTLER, District Attorney for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that I have carefully examined the foregoing Act of Incorporation of the "SOCIETE DE L'ORPHELINAT FRANÇAIS N. GIROD" and find none of the provisions therein contained contrary to law.

New Orleans, March 7th, 1894.
Signé : CHARLES A. BUTLER,
District Attorney
Parish of Orleans

Enregistré le 8 Mars 1894

SIGNAUX INCENDIE

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 15 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 11 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rochebiave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Dorbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 16 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 1 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Sucre, Française.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9 Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Lahamne et White.

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont été venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans) elles déclarant que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de ceux qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir :

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANTS' INSURANCE COMPANY ; son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date ; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice ; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles ; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie ; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés ; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation ; de modifier et d'amender son gré les dits règlements ; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet, sont par les présentes indiqués expressément comme suit :

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette compagnie est, par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé aux actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où par inadvertance il ne sera fait aucune élection pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aura lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital, et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE II.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède ; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées ; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir : Joseph A. Shakespeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Bella A. Tichenor tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture ont été dûment faite.

(Original signé) :
R. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL.
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893.
[Signé] GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurances des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne., le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public.

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.)

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12 ; six months, $6 ; three months, $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per Annum $3, six months, $1.50 ; three months, 75 cents.